

L'opposition parvient à faire reporter le débat sur la réforme APE wallonne

■ PS et Écolo ont déposé des amendements. La majorité pourra-t-elle faire voter son texte ?

Ce mardi, les députés wallons doivent normalement se pencher sur la réforme du système APE (aide à la promotion de l'emploi). Le débat qui doit avoir lieu en commission sera reporté. Pourquoi ? Parce que 25 députés PS et Écolo ont déposé six amendements. Une démarche qui nécessite l'envoi de ces amendements au Conseil d'État pour avis. Le débat ne peut donc avoir lieu. Rappelons que le système représente un budget de plus d'un milliard d'euros, 60 000 travailleurs et près de 4 000 employeurs. C'est un héritage de la sixième réforme de l'État.

Le mécanisme avait déjà fait l'objet d'une réforme portée par l'ancienne majorité wallonne (PS-CDH), mais elle n'avait pu être votée parce qu'en 2017 le CDH avait renvoyé le PS dans l'opposition pour s'associer au MR. C'est le libéral Pierre-Yves Jeholet qui a hérité du dossier. Il est reparti d'une page blanche, provoquant les premières grosses tensions sociales entre le gouvernement et les syndicats.

Depuis lors, Jeholet a revu sa copie mais le PS et Écolo, dans l'opposition, n'en démordent pas : *"il reste des points à éclaircir et d'autres qui nous posent problème. C'est pourquoi nous déposons ces amendements"*, explique Pierre-Yves Dermagne, chef de groupe PS au Parlement wallon. Une autre motivation concerne le refus de la majorité d'entendre les différents acteurs du secteur. *"Nous regrettons le refus du ministre de réaliser des auditions et son entêtement à avancer à marche forcée dans une réforme qui aura, c'est évident, des impacts en matière de perte d'emploi"*, insiste la députée verte Hélène Ryckmans.

Prolonger la période transitoire

Les six amendements visent, entre autres, à prolonger d'un an la période transitoire mise en place par Jeholet avant que la réforme soit appliquée (2021 au lieu de 2020). Ils visent aussi à prendre en compte l'ancienneté des travailleurs sous ce régime, à garantir les emplois, financés par la Région wallonne mais qui concernent la Fédération Wallonie-Bruxelles (maisons de justice, ONE, aide à la jeunesse) ou encore à réintégrer les provinces comme bénéficiaires du système. On doute que le ministre apprécie.

Stéphane Tassin